



---

# Revue LES TISONS

---

*Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)*



Revue indexée par

**ESJI** Eurasian  
Scientific  
Journal  
Index  
[www.ESJIndex.org](http://www.ESJIndex.org)

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

e-ISSN: 2756-7532

p-ISSN: 2756-7524

N° 0001, Vol.2 - Juin 2024



---

# Revue LES TISONS

---





---

# Revue LES TISONS

---

*Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)*



Revue indexée par

**ESJI** Eurasian  
Scientific  
Journal  
Index  
[www.ESJIndex.org](http://www.ESJIndex.org)

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Éditions *Cerfed*

Arrond. 5, Sect. 22, Av. Toguiyeni

e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524  
<http://esjindex.org/search.php?id=6845>  
<http://www.revuelestisons.bf>  
[lestisons@revuelestisons.bf](mailto:lestisons@revuelestisons.bf)

S/C Université Joseph KI-ZERBO  
BV 30053 OUAGA 1200 Logements  
10020 OUAGADOUGOU - Burkina Faso  
(+226) 66006650/70104853

## PRÉSENTATION/POLITIQUE ÉDITORIALE

Sous l'impulsion de M. Fatié OUATTARA, Professeur titulaire de philosophie à l'Université Joseph KI-ZERBO, et avec la collaboration d'Enseignants-Chercheurs et Chercheurs qui sont, soit membres du Centre d'Études sur les Philosophies, les Sociétés et les Savoirs (CEPHISS), soit membres du Laboratoire de philosophie (LAPHI), une nouvelle revue vient d'être fondée à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le nom de « Revue LES TISONS ».

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, la Revue LES TISONS vise à contribuer à la diffusion de théories, de connaissances et de pratiques professionnelles inspirées par des travaux de recherche scientifique. En effet, comme le signifie le Larousse, un tison est un « morceau de bois brûlé en partie et encore en ignition ».

De façon symbolique, la Revue LES TISONS est créée pour mettre ensemble des tisons, pour rassembler les chercheurs, les auteurs et les idées innovantes, pour contribuer au progrès de la recherche scientifique, pour continuer à entretenir la flamme de la connaissance, afin que sa lumière illumine davantage les consciences, éclaire les ténèbres, chasse l'ignorance et combatte l'obscurantisme à travers le monde.

Dans les sociétés traditionnelles, au clair de lune et pendant les périodes de froid, les gens du village se rassemblaient autour du feu nourri des tisons : ils se voient, ils se reconnaissent à l'occasion ; ils échangent pour résoudre des problèmes ; ils discutent pour voir ensemble plus loin, pour sonder l'avenir et pour prospecter un meilleur avenir des sociétés. Chacun doit, pour ce faire, apporter des tisons pour entretenir le feu commun, qui ne doit pas s'éteindre.

La Revue LES TISONS est en cela pluridisciplinaire, l'objectif fondamental étant de contribuer à la fabrication des concepts, au renouvellement des savoirs, en d'autres mots, à la construction des connaissances dans différentes disciplines et divers domaines de la science. Elle fait alors la promotion de l'interdisciplinarité, c'est-à-dire de l'inclusion dans la diversité à travers diverses approches méthodologiques des problèmes des sociétés.

Semestrielle (juin, décembre), thématique au besoin pour les numéros spécifiques, la Revue LES TISONS publie en français et en anglais des articles inédits, originaux, des résultats de travaux pratiques ou empiriques, ainsi que des mélanges et des comptes rendus d'ouvrages dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société : **Anthropologie, Communication, Droit, Écologie, Économie, Environnement, Géographie, Histoire, Linguistique, Philosophie, Psychologie,**

## **Sociologie, Sciences politiques, Sciences de gestion, Sciences de la population, etc.**

Peuvent publier dans la Revue LES TISONS, les Chercheurs, les Enseignants-Chercheurs et les doctorants dont les travaux de recherche s'inscrivent dans ses objectifs, thématiques et axes.

La Revue LES TISONS comprend une Direction de publication, un Secrétariat de rédaction, un Comité scientifique et un Comité de lecture qui assurent l'évaluation en double aveugle et la validation des textes qui lui sont soumis en version électronique pour être publiés (en ligne et papier).

### **MODE DE SOUMISSION ET DE PAIEMENT**

La soumission des articles se fait à travers le mail suivant : [lestisons@revuelestisons.bf](mailto:lestisons@revuelestisons.bf).

L'évaluation et la publication de l'article sont conditionnées au paiement de la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA, en raison de vingt mille (20.000) francs CFA de frais d'instruction et trente mille (30.000) francs CFA de frais de publication. Le paiement desdits frais peut se faire par Orange money (00226.66.00.66.50, identifié au nom de OUARTARA Fatié), par Western Union ou par Money Gram.

### **CONSIDÉRATION ÉTHIQUE**

Les contenus des articles soumis et publiés (en ligne et en papier) par la Revue LES TISONS n'engagent que leurs auteurs qui cèdent leurs droits d'auteur à la revue.

### **NORMES ÉDITORIALES**

Les textes soumis à la Revue LES TISONS doivent avoir été écrits selon les NORMES CAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38<sup>e</sup> session des CCI.

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.



Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (ex : 1. ; 1.1.; 1.2; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3.; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées);
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

*Exemples :*

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nd</sup>e éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Catherine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

L'article doit être écrit en format « Word », police « Times New Roman », Taille « 12 pts », Interligne « simple », positionnement « justifié », marges « 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ». La longueur de l'article doit varier entre 30.000 et 50.000 signes (espaces et caractères compris). Le titre de l'article (15 mots maxi, taille 14 pts, gras) doit être écrit (français, traduit en anglais, vice-versa).

Le(s) Prénom(s) sont écrits en lettres minuscules et le(s) Nom(s) en lettres majuscules suivis du mail de l'auteur ou de chaque auteur (le tout en taille 12 pts, non en gras).

Le résumé (200 mots maxi, taille 12 pts) de l'article et les mots clés (05) doivent être écrits et traduits en français/anglais.

#### **DIRECTION DE PUBLICATION**

*Directeur* : Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

*Directeur adjoint* : Dr Moussa COULIBALY, Assistant, Économiste, Université Nazi Boni (Burkina Faso)

#### **RESPONSABLE DES FINANCES**

Mme Fati IDOGO, Agent des Services administratifs et financiers, UFR/SH, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

#### **SECRÉTARIAT DE RÉDACTION**

*Secrétaire* : Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

*Membres* : Dr Abdoul Azize SODORÉ, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Beli Alexis NÉBIÉ, Assistant, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Boubié BAZIÉ, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Édith DAH, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Mathieu Beli DAÏLA, MA, Linguiste, Université de Dédougou (Burkina Faso); Dr Paul-Marie MOYENGA, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Sampala Fati BALIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); M. Jean Baptiste PODA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Lazard T. OUÉDRAOGO, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Mahamat OUATTARA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Saïdou BARRY, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).

#### **COMITÉ DE LECTURE**

Dr Abdoul Karim SAÏDOU, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Aimé D. M. KOUDBILA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr M. Alice SOMÉ/SOMDA, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Awa OUOBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Bouraïman ZONGO, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Calixte KABORÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Cheick Bobodo OUÉDRAOGO, MC, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Clotaire Alexis

BASSOLÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Damien DAMIBA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Dimitri Régis BALIMA, MC, Communicologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Donatien DAYOUROU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Edwige DEMBÉLÉ, MA, Économiste, Université NAZI BONI (Burkina Faso); Dr Étienne KOLA, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Évariste R. BAMBARA, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Ézaïe NANA, IR, Sociologue, INSS/CNRST (Burkina Faso); Dr Fernand OUÉDRAOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Gaoussou OUÉDRAOGO, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Gauthier YÉ, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Georges ROUAMBA, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Hamado KABORÉ, CR, Historien, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Hamado OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Hamado Joël OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Isidore YANOOGO, MC, Géographe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Issaka YAMÉOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Jean-Baptiste P. COULIBALY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Jérémie ROUAMBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Kalifa DRABO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Kassem Salam SOURWEIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Kizito Tioro KOUSSÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Landry COULIBALY, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Lassané YAMÉOGO, MA, Communicologue, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Lassina SIMPORÉ, MC, Archéologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Léon SAMPANA, MC, Politiste, Université Nazi BONI (Burkina Faso); Dr Léonce KY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Madeleine WAYAK PAMBÉ, MC, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Magloire É. YOGO, MA, Sciences de l'éducation, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Moussa DIALLO, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ (Burkina Faso); Dr Narcisse Taladi YONLI, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Noumoutié SANGARÉ,

Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Ollo Pépin HIEN, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Pascal BONKOUNGOU, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Paul-Marie BAYAMA, MC, Philosophe, ENS de Koudougou (Burkina Faso); Dr R. Ulysse Emmanuel OUÉDRAOGO, MA, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Rasmata BAKYONO/NABALOU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Relwendé DJIGUEMDÉ, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso); Dr Rodrigue BONANÉ, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Rodrigue SAWADOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Roger ZERBO, MR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Serge SAMANDOU, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso); Dr Souleymane SAWADOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Stanislas SAWADOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Tongnoma ZONGO, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Yacouba BANWORO, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Zakaria SORÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Zoubere DIALLA, MA, Sociologue, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso).

#### **COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL**

Pr Abdoulaye SOMA, PT, Constitutionnaliste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Pr Abdramane SOURA, PT, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Abou NAPON, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Aklesso ADJI, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo); Pr Alain Casimir ZONGO, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Pr Alkassoum MAÏGA, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Amadé BADINI, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Pr Augustin LOADA, PT, Politiste, Université Saint Thomas d'Aquin (Burkina Faso); Pr Augustin PALÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUÉDRAOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Bernard KABORÉ, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Bilina BALLONG, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo); Pr Bouma F. BATIONO, PT,

Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Cyrille KONÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Cyrille SEMDÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr David Musa SORO, PT, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Pr Edmond Yao KOUASSI, PT, Philosophe, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire); Pr Emmanuel M. HEMA, PT, Écologue, Université de Dédougou (Burkina Faso); Pr Emmanuel Malolo DISSAKÈ, PT, Philosophe, Université de Douala (Cameroun); Pr Eustache R. K. ADANHOUNME, PT, Philosophe, Université Abomey Calavi (Benin); Pr Fabienne LELOUP, Sociologue, Université Catholique de Louvain-Mons (Belgique); Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Foé NKOLO, PT, Philosophe, Université Yahoundé I (Cameroun); Pr Frédéric MOENS, Communicologue, IHECS, Bruxelles (Belgique); Pr Gabin KORBÉOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Georges ZONGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Hamidou Talibi MOUSSA, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Pr Issiaka MANDÉ, PT, Historien, Université du Québec à Montréal (Canada); Pr Jacques NANEMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Jean-François DUPEYRON, PT, Philosophe, Université de Bordeaux (France); Pr Jean-Marie DIPAMA, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Jean-Claude KALUBI-LUKUSA, PT, Sociologue, Université de Sherbrooke (Canada); Pr Jean-Pierre POURTOIS, PT, Psychopédagogue, Université de Mons (Belgique); Pr Lassane YAMÉOGO, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Léon MATANGILA MUSADILA, PT, Philosophe, Université de Kinshasa (RD Congo); Pr Léopold Bawala BADOLO, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Ludovic KIBORA, DR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Pr Magloire SOMÉ, PT, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Mahamadé SAVADOGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Mamadou L. SANOGO, DR, Linguiste, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Pr Moukaila Abdo Laouali SERKI, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Pr Pierre G. NAKOULIMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Ramane KABORÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Sébastien YOUNGBARÉ, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Amadou TRAORÉ, MC, Sociologue, Université de Ségou

(Mali); Dr Décaird KOUADIO KOFFI, MC, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Dr Djédou Martin AMALAMA, MC, Sociologue, Université de Korhogo (Côte d'Ivoire); Dr Emmanuel YAOU, MA, Sociologue, Université de Kara (Togo); Dr Gérard AMOUGOU, MC, Socio-politiste, Université de Yaoundé II (Cameroun); Dr Ibrahim KONÉ, MA, Philosophe, Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire); Dr Idi BOUKAR, A, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Dr Idrissa S. TRAORÉ, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali); Dr Issouf BINATÉ, MC, Historien, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire); Dr Jean-François PETIT, MC HDR, Philosophe, Institut catholique de Paris (France); Dr Landry Roland KOUDOU, MC, Philosophe, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Dr Mouhamoudou El Hady BA, MC, Sociologue, Université Cheick Anta Diop (Sénégal); Dr Mamadou Bassirou TANGARA, MC, Économiste, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali); Dr N'golo Aboudou SORO, MC, Lettres modernes, Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire); Dr Oumar DIA, MC, Philosophe, Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal); Dr Pierre-Étienne VANDAMME, Philosophe, Université Catholique de Louvain (Belgique); Dr Raphael KONÉ, Ph. D, Historien, Université Cergy de Pontoise – EA7517 (France); Dr Samuel RENIER, MC, Sciences de l'éducation, Université de Tours – EA7505 EES (France) ; Dr Tiéfing SISSOKO, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali).



**Critique de l'autoritarisme totalitaire du  
libéralisme démocratique chez John Rawls et  
chez Jürgen Habermas**

*Critique of the totalitarian authoritarianism of  
democratic liberalism in John Rawls and Jürgen  
Habermas*

**BERTHÉ Mamoutou**

Enseignant à l'ENSUP de Bamako  
berthémamoutou2@gmail.com

**MARICO Adama**

Enseignant-Chercheur à l'ENSUP de Bamako  
adamamarico98@yahoo.com

**Pour citer cet article**

---

BERTHÉ Mamoutou, MARICO adama, 2024, « Critique de l'autoritarisme totalitaire du libéralisme démocratique chez John Rawls et chez Jürgen Habermas », *Revue LES TISSONS*, N° 0001, Vol.2, Juin, p. 97-116.



**Résumé:** La démocratie, semble être considérée aujourd'hui comme le meilleur régime politique. Elle doit cela à son fondement normatif qui est la liberté. Au regard de la réalité existentielle, la démocratie doit dépasser le seul cadre de la liberté pour embrasser un ensemble culturel et éducationnel. C'est justement ce que John Rawls et Jürgen Habermas proposent pour l'adaptation de la démocratie aux réalités culturelles de chaque nation. De ce fait, il conviendrait de parler plutôt des démocraties et non de la démocratie. Ce qui signifie qu'une démocratie n'a de valeur que lorsqu'elle répond aux aspirations profondes du peuple qui l'a choisi. C'est pourquoi, il est important aujourd'hui d'éviter une « mondialisation aveugle » des principes démocratiques. En ce sens qu'elle répond au mieux aux aspirations des peuples.

**Mots-clés :** Autoritarisme, critique, démocratique, libéralisme, totalitaire.

***Abstract:** Democracy is now considered to be the best political system. It owes this to its normative foundation, which is freedom. In the light of existential reality, democracy must go beyond freedom to embrace a cultural and educational whole. This is precisely what John Rawls and Jürgen Habermas advocate for the adaptation of democracy to the cultural realities of each nation. As a result, we should be talking about democracies rather than democracy. This means that a democracy is only of value when it answers to the deep aspirations of the people who have chosen it. This is why it is important today to avoid a blind globalization of democratic principles, in the sense that it responds as closely as possible to the aspirations of the people.*

***Keywords:** Authoritarianism, criticism, democratic, liberalism, totalitarian.*

## Introduction

Tous les spécialistes de la philosophie morale et politique pensent pouvoir se prononcer sur ce qu'est la démocratie. Cependant, malgré la multiplicité des doctrines politiques développées dans l'histoire, le mot démocratie dans son sens profond semble être encore mal compris par la majeure partie de nos populations africaines. Lorsqu'on l'examine de plus près avec une attention particulière, des questions essentielles surgissent, telles que celles-ci : quelle est la pertinence de la perspective qui tend à établir un

rapport d'interdépendance de la démocratie à l'égard de la culture qui la détermine ? La mise en œuvre de la démocratie peut-elle être viable dans la durée, en l'absence d'une culture et d'une éthique qui lui soient adaptées ? La démocratie a-t-elle été toujours neutre et impartiale, concernant sa posture sélective à la question fondamentale du juste et du bien ?

Face à ces interrogations, notre objectif est de redéfinir et repenser les socles normatifs de la souveraineté et de l'autodétermination de nos sociétés démocratiques complexes, impulsées par le paradigme démocratique de la civilisation américano-européenne. Les motivations ou ambitions théoriques qui nous animent ici, convient les adeptes de la démocratie à s'interroger sur son fondement éthique au niveau mondial, c'est-à-dire, en Occident et au-delà, précisément en Afrique. Il s'agit de sillonner ou de rendre plus clairs les aspects et la mise en œuvres du modèle de gouvernance démocratique, afin de mettre en exergue, des bavures et manquements, entraînant un véritable dysfonctionnement de pratiques en son sein.

Or, l'une des difficultés conceptuelles exprimées par John Rawls et Jürgen Habermas dans leur ouvrage collectif, *Débat sur la justice politique*, est celle de savoir, comment considérer les possibilités d'une autodétermination, d'une autogouvernance démocratique de nos États-Nations, dans la configuration actuelle de la politique démocratique, mettant en cause la légitimité de certains États démocratiques. De ce fait, nous constatons objectivement, que la promotion de la démocratie et leurs idéaux servent d'alibi aux vieilles hégémonies. Du coup, l'autodétermination transnationale et nationale devient confuse et indiscernable, compte tenu des intrusions grandissantes de ce que l'on peut appeler la communauté internationale qui pèse négativement sur les tiers-États.

C'est un système dit universel, mais qui trahit l'idéal cosmopolitique défendu par les Anciens. Les stoïciens défendaient l'unicité de l'univers. Pour eux, l'univers est un et indivisible, et tout citoyen est citoyen de l'univers. De ce fait, s'il doit y avoir une politique autoréférentielle, celle-ci doit être fondée sur des valeurs éthiques universelles acceptables par tous. Ce qui voudrait signifier que

l'humanité, si elle ne veut pas continuer à être confrontée à d'insolubles paradoxes, elle doit accepter de repenser certaines de ses visions de prises de décisions démocratiques. Abondant dans le même sens, Habermas nous affirme que :

La délimitation sociale du peuple politique est le résultat de circonstances historiques indépendantes du système des droits et des principes de l'État de droit. Elle décide de la totalité de base des personnes qui coexistent sur un territoire et sont liées par la Constitution, c'est-à-dire par la décision des pères fondateurs de régler leur vie en commun de façon légitime au moyen du droit positif (Jürgen Habermas, 2014, p. 309).

À partir de ce passage, nous comprenons que le pouvoir démocratique, avant d'être une institution, est d'abord une civilisation culturelle. Par conséquent, sa construction suppose une lente maturation idéologique et culturelle, conformément aux besoins et réalités de l'État providence. Mieux, elle se traduit par une acquisition patiente de la tolérance articulée sur une conscience des limites qui apaise l'impatience de la liberté. Ce sont des peuples qui forment des points nodaux dans un réseau attributif de cultures et de traditions, de contextes intersubjectivement partagés d'expériences et de vie. À vrai dire, la définition aphoristique de la démocratie comme « gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple » n'est plus tenable et est hors sujet par rapport à l'actualité.

Les occidentaux, après avoir prêté cette forme de gouvernance à Abraham Lincoln, l'ont dénaturée en en faisant une arme redoutable au profit de la domination dans la politique supranationale et nationale. Certes, la démocratie dans sa forme moderne au cours des deux cent derniers ans, est perçue comme l'une des meilleures formes de participation politique, dans la mesure où elle tente de libérer les États de l'absolutisme, du despotisme, du fascisme et moult formes de dictatures qui étaient manifestées sur la scène de l'histoire européenne et d'autres endroits du monde. Mais, force est de constater que le problème de souveraineté populaire et son principe de l'approche participative des citoyens restent insolubles.

C'est pourquoi, Rawls et Habermas dans leurs visions politiques, proposent un prototype qu'ils appellent, « libéralisme procédural ». Cette voie démocratique permet d'approfondir la réflexion sur les fondements et les promesses de l'État de droit démocratique et traite divers problèmes de justice politique, en l'occurrence, la justice distributive. Mais, ils pensent malheureusement que les citoyens ne bénéficient pas de la totalité de ces droits et justices d'un point de vue pratique. C'est pourquoi, ils disent dans leur expression que la justice ne renvoie qu'à l'avoir qu'au faire. L'avantage de leur paradigme réside dans sa capacité à réaliser et arranger, l'exigence normative individualiste du libéralisme et, la normativité collective du républicanisme.

En se servant de la méthode analytique, nous nous attelons à mettre en lumière des pratiques et épreuves qui dénotent que la démocratie est réellement en panne sur le plan mondial. Notre intervention comporte trois points : le premier point s'intitule : la démocratie, un terreau juridique des usages illégitimes, pendant que le deuxième point porte sur : le procéduralisme démocratique, enfin, le dernier point est consacré à la question de : la liberté comme assise théorique du totalitarisme de la démocratie.

### **1. La démocratie, un terreau juridique des usages illégitimes**

De nos jours, l'unanimité semble être bien faite sur les principes démocratiques et sur leur légitimité. Ainsi, certains s'accordent à considérer la démocratie non seulement comme le cadre approprié de l'exercice des droits de l'homme, mais aussi comme le lieu propice à la réalisation des aspirations individuelles et collectives. Cependant, du point de vue objectif, tous ces exploits se transforment en une idéalisation difficile à réaliser.

Dans sa perspective d'universalisation de ses valeurs, comme par exemple les droits de l'homme, les dépositaires de la démocratie procèdent à une spatialisation. Cette spatialisation consiste à exclure tous ceux qui ne partagent pas avec eux les mêmes idéologies, les mêmes cultures et les mêmes espaces géographiques. C'est une instrumentalisation des droits qui autorise une

interconnectivité, imposant une coopération internationale qui ne tient pas compte forcément des diversités.

### ***1.1. Des causes de désenchantement des peuples dans l'État de droit***

Les concepts de l'État-nation et de citoyenneté sont construits autour d'une conviction ou d'une foi. Cette foi se nomme le patriotisme nationaliste qui permet de mobiliser les peuples pour la lutte de la vie et de l'existence commune. La légitimité de l'État réside dans sa capacité à assurer l'égalité des citoyens, ou à préserver une équité entre toutes les classes sociales confondues. L'intangibilité de ces droits doit être un acquis inaliénable sur lequel, l'État doit veiller. De ce fait, le citoyen ne serait lié à lui qu'aussi longtemps que celui-ci garantirait ses intérêts à tout point de vue. Le citoyen, dans ce processus de partenariat avec l'État-providence, doit être en mesure de faire une évaluation sommative en vue de confirmer ou d'infirmer son utilité.

C'est dans ce contrat que le peuple peut vérifier la neutralité de son institution de gouvernance dans ses paradigmes libéraliste et républicain. En clair, il doit en permanence calculer ce qu'il donne à son État et qu'il en reçoit. C'est ce modèle politique que Rawls appelle, la vision politique de coopération. Il se heurte certes, sans cesse à des conflits d'intérêts, de problème d'un consensus. Mais, quoi qu'il soit, il n'est pas sans homogénéité de croyances. Ce sur quoi il inspire de confiance, c'est qu'il évoque l'approche kantienne de l'« insociable sociabilité humaine ». (Kant cité par John Rawls, 1993, p. 27).

Rawls fait l'apologie de la constitution américaine qui, selon lui, répond convenablement à ce profil politique. En ce sens qu'elle respecte non seulement la liberté, mais aussi l'égalité des droits des citoyens. Par conséquent, c'est un souci de justice qui est exprimé ici et qui exige la prise en compte de la structure de base de la société qui n'est pas une simple collection de désirs individuels. Mais, « le citoyen est appelé à évaluer des intérêts différents des siens propres et à se laisser guider par une conception de la justice et du bien public plutôt que par ses propres inclinations ». (John Rawls, 1993, p. 26). Justement, c'est cette forme de démocratie,

plus élevée, plus élaborée, qui transcende la fausse apparence participative, qu'il faut aux États démocratiques Africains.

L'approche participative de la démocratie en Afrique prend en otage les citoyens à travers un pseudo système délégatif par lequel, le corps social se borne à transférer à des représentants son pouvoir souverain. En réalité, si la démocratie est participative, elle doit objectivement permettre aux citoyens de s'associer aux prises de décisions effectives qui innervent leur vie. Quotidiennement, il faut que les peuples se perçoivent comme des acteurs directement impliqués à leur vie politique. Plus explicitement, on pourra lire chez G. P. Nakoulima lorsqu'il explique la théorie de Tony Andreani : « La participation ce n'est pas de dire oui ou non à un produit politique, c'est un processus qui génère de l'information et des effets de formation, qui fait évoluer les opinions, qui transforme les acteurs en véritables sujets politiques ». (2010, p. 48).

Aux antipodes de ces discours démocratiques en vigueur, les pratiques démocratiques en Afrique se clouent sous une opacité qui les maintient en inertie totale. La démocratie en tant que processus se restreint au seul vote. Dans l'exclusion totale des citoyens, soutenue par l'État, celui-ci subventionne des partis politiques. Il existe par exemple une pratique dans certains pays africains qui consiste à financer les partis politiques. Cette pratique n'est pas en soi condamnable surtout lorsque le fond alloué aux partis politiques sert à former les citoyens à la culture démocratique. Mais, le contraire semble se produire dans nos pays Africains. Surtout lorsque les candidats une fois élus abandonnent leurs propres militants. Pourtant, « le noyau normatif de la démocratie représentative consiste en ce que les représentants sont tenus de rendre des comptes à ceux qui les représentent ». (Isabelle Aubert et Jean François Kervégan, 2018, p. 69).

Ce passage vient signifier que l'abandon des militants par les élus est un facteur important de l'affaiblissement du militantisme en Afrique qui, de plus en plus se laisse voir dans nos pays Africains. Il n'est pas convenable que les gouvernés souffrent de manque de patriotisme, de civisme, de la présence généralisée de corruption. Ainsi, dans les pays subsahariens, faire en sorte que les

gouvernements puissent être démocratiquement exemplaires d'un point de vue réaliste, implique plus de complexité. Rawls est très clair, la gouvernance démocratique n'a pas de sens ni de raison d'être, lorsqu'elle ne réussit pas à faire fonctionner ensemble, la liberté et l'égalité.

L'acquisition de ces deux entités offre aux citoyens, une certaine personnalité morale qui leur permet de participer à la vie d'une société envisagée dans un système d'équité, de coopération et du bénéfice de l'avantage mutuel. En d'autres termes, c'est l'application de la justice qui permet à chaque membre d'être utile à soi-même et aux autres. À ce effet, J. Rawls note ceci : « Chaque personne a un droit égal à un système pleinement adéquat de libertés et de droits de base égaux pour tous, compatible avec un même système pour tous » (1993, p. 211). Il estime que « les inégalités sociales et économiques doivent être attachées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous dans des conditions de juste (faire) égalité des chances ; et, en second lieu, elles doivent être au plus grand avantage des membres les plus défavorables de la société » (1993, p. 27).

De ce fait, il est nécessaire d'accorder dorénavant, la priorité à une étude relationnelle des interactions entre sujets. Mais en entendant, avant de parvenir à la réalisation des exigences contraires à des théories libérales et républicaines, et d'éviter leurs erreurs, Habermas problématise l'enjeu du concept de procédure politique. Pour lui, cela doit se faire au moyen d'une reformulation de la raison communicationnelle par les règles de la discussion et les formes de l'argumentation. Pour en savoir plus, référons-nous à la démocratie procédurale de Jürgen Habermas.

### ***1.2. Le procéduralisme démocratique***

Il y a lieu de disséquer de plus près, la société démocratique, à partir du discernement d'une rationalité communicationnelle, afin de dégager, plus qu'avant, le sens d'une politique procédurale délibérative. S'agissant de sa signification conceptuelle, la démocratie ne peut plus être conçue comme une simple expression des désirs unanimes de la majorité, mais plutôt à une manifestation de l'interaction et de la compréhension mutuelle entre les citoyens.

Seul, cela permettra d'éviter l'expérience de réification politique et d'engager les citoyens dans une action démocratique coopérative et intersubjective, conformément à leur intercompréhension, d'où la procédure communicationnelle, assurant l'autodétermination de la société. La rectitude de la gouvernance démocratique doit revenir à l'intelligence démocratique qui consiste à se faire délibérative et non simplement représentative. Ce paradigme permet de :

Prendre en charge l'instauration de la raison publique à travers la mise en place, entre l'individu et les institutions gouvernementales, d'un dispositif vaste et continu d'instances de délibération destinées à organiser des procédures de discussion et d'argumentation publiques partout où, dans l'espace social, il s'agit d'opter pour des normes communes requérant d'être fondées en raison (Renaut A., 2005, p. 53).

Une fois que le sens intersubjectif des droits, ainsi que le lien interne entre système de droit et démocratie sont donnés, on peut comprendre pourquoi l'autodétermination de la société est considérée comme une sorte de processus intercommunicationnel étendu qui rend légitime le pouvoir étatique. Du point de vue d'une théorie de la société, la société démocratique est décrite comme un espace public autonome. Sur ce point, Habermas soutient que la vitalité de la société dépend de la multiplicité et de diversité de ses formes de communications. Ici, il reprend une remarque qu'avait faite Nancy Fraser. Ce constat affirme une coexistence regroupant un espace public fort, formé d'assemblées et de parlements ; et un espace public faible, composé de mass média indépendants ; d'associations organisées autant que d'afflux d'opinions spontanés par des voies informelles de communication (conversations de café).

L'objectif visé normativement ici, consiste à rendre explicite la juridicité de l'autodétermination du sujet démocratique dans l'État de droit. En toute objectivité, il faut que le sujet autodéterminé puisse adopter une forme d'action décentralisée, polycentrique, transversale et flexible. Cette détermination autonome et hautement active, lui permet de s'étendre à des niveaux divers, et au-delà, d'emprunter différentes directions, à la fois horizontales et verticales. En clair, le soi de l'autodétermination ne doit pas avoir



une dimension absolue. Au contraire, il doit être de façon fluctuante, contextualisé et modulable, conformément aux frontières de ce qu'il considère comme étant le sien. De façon générale pour les peuples démocratiques :

Ce sont là des confrontations au moyen desquelles les intéressés prennent conscience, par exemple, de la manière dont ils souhaitent se comprendre comme citoyens d'une République déterminée, comme habitants d'une région déterminée, comme héritiers d'une culture déterminée, des traditions qu'ils veulent poursuivre ou avec lesquelles ils veulent rompre, de la manière dont ils souhaitent aborder leur destin historique, dont ils souhaitent gérer leurs rapports réciproques et leurs rapports avec la nature, etc. (Jürgen Habermas, 2014, p.308).

Ce sont là, des conditions préalables nécessaires à obéir afin que puisse régner la justice sociopolitique entre citoyens et État providence. C'est le sens réel de la juridicité normative, qui consiste à astreindre l'action politique de se conformer ou d'être cohérente à sa finalité. Si l'injustice aux yeux de Habermas, fait perdre la dignité chez le citoyen en restreignant sa liberté, alors, sans doute, « elle peut se manifester par un préjudice qui prive les personnes « opprimées » et « assujetties » de ce qui les rend capables d'exercer leur autonomie privée et publique ». (Jürgen Habermas, 1997, p. 449).

Il est un impératif catégorique que l'ordre juridique soit compris comme ordre normatif. En effet, il est clairement constatable dans nos sociétés démocratiques que toutes les formes de dominations sociales se justifient par l'assise juridique que confère l'État aux gouvernants. Or, ce droit manque d'unité et se heurte à des contradictions qui ne sont pas aisées à résoudre. Ce qui est encore critique, c'est son caractère violent et de domination au nom d'un pseudo ordre juridique. Habermas nous apprend et met en garde à ce que la justice sociale ne soit pas renvoyée à la seule distribution. Mais qu'au-delà de sa dimension distributive, qu'elle puisse être accompagnée par des conditions institutionnelles nécessaires au développement, et à l'exercice des capacités individuelles et de la communication et de la coopération collective.

Selon la théorie de la justice habermassienne, l'injustice fait trait substantiellement à deux formes de contraintes invalidantes et anormatives : c'est l'oppression et la domination. Cependant, si ces contraintes ne s'empêchent pas d'inclure des modèles distributifs, pour autant, elles n'éviteraient pas d'inclure aussi des matières qui ne sauraient être aisément assimilées à la logique de la distribution. Seules doivent être prises en compte, des logiques juridiques qui engagent des procédures de discussions, des prises de décisions propres aux besoins des peuples concernés, de la division du travail et de la culture. Ce sont là des valeurs qui permettent aux citoyens d'exprimer aisément et librement leur savoir-faire et savoir-être, conformément à leur identité collective, voire à leur histoire.

Et pourtant, dans le cadre de la transnationalisation de la démocratie, les puissances occidentales, sous les masques de la communauté internationale, semblent profiter des droits de l'homme pour maintenir certains pays dans la dépendance. Dans cette triste réalité, l'Afrique est devenue l'objet d'une marginalisation appauvrissante. C'est pourquoi, toutes les stratégies sont mises en œuvres, visant à les empêcher de se développer. Toutes ces guerres ethniques et intracommunautaires trouvent leurs explications dans cette logique cruelle et instrumentale des Occidentaux, afin d'arriver à leur fin sordide. En d'autres termes, la barbarie absolue qui sépare le bien du mal est brouillée par le relativisme des droits démocratiques. En conséquence, l'indifférence est devenue le trait dominant des grandes puissances, donneurs de leçon de démocratie.

En effet, plus la vie des citoyens nationaux est déterminée par l'interdépendance transnationale, moins leurs demandes d'autodétermination peuvent se limiter dans leurs contextes nationaux. Cette idée est soutenue par Theodor Adorno, (2016, p. 265), en ce sens que « la thèse de la non-liberté n'en annonce pas moins l'expérience historique de la non-conciliation du dedans et du dehors : les hommes manquent de liberté parce qu'ils sont esclaves du dehors, or ils sont eux-aussi ce qui leur est extérieur ».

Cela nous permet de voir le déficit de légitimité démocratique, dans la mesure où, quand une société est déterminée par des décisions

prises par les autres sans qu'elle puisse intervenir sur celles qui lui conviennent, mais qu'elle doit s'en tenir à celles qu'ont proposées les autres. Cela sous-entend que les théoriciens du droit politique doivent davantage songer à se pencher sur l'aspect de la justice et du bien dans la rationalité juridique démocratique. Ces propos doivent nous conduire au point suivant, dans lequel, nous tentons de repenser plus profondément, la notion de justice sociale et la reconnaissance, comme gage du bien-être social dans l'État de droit.

## **2. La catégorie de reconnaissance, gage juridique d'une vie sociopolitique normative**

La rationalité de la représentation politique mérite d'être repensée. Elle doit cesser d'être un système qui ne peut inclure sans exclure. Prendre position normativement du contenu juridique, de veiller au maintien de l'unité de l'ordre juridique, doivent être la tâche prioritaire de tout pouvoir démocratique. Il n'est pas évitable qu'il y ait un rapport dialectique entre autonomie privée et autonomie publique.

Cette coexistence est attestée par le statut du citoyen démocratique, en ce sens qu'il est doté de compétences législatives. Cependant, pour une réalisation plénière de ce statut d'autonomie qui est synonyme de reconnaissance envers les siens et l'État, il faudrait qu'il soit institutionnalisé par un dispositif du droit coercitif. Habermas et Rawls expriment leur insatisfaction par rapport aux droits libéraux. Pour eux, ces droits ne servent qu'à faire émerger des libertés réciproquement accordées, mais qui sont incapables de préserver l'égalité et la dignité recherchées par les citoyens. Il s'agit là, d'envisager l'application du droit démocratique sous une rationalité qui tient compte de l'humain de ses besoins réels pour la vie de la société. Pour ce faire, J. Rawls remarque à juste titre ceci :

Les membres d'une société démocratique possèdent, au moins sous une forme intuitive, un projet de vie rationnel à la lumière duquel ils planifient leurs entreprises les plus importantes et répartissent leurs diverses ressources (y compris mentales et physiques) ; ils peuvent ainsi réaliser leurs conceptions du bien leur vie durant, sinon d'une manière tout à fait rationnelle, du

moins de façon sensée (ou satisfaisante). On suppose, bien sûr, qu'en concevant ces projets les gens prennent en considération leurs attentes raisonnables en matière de besoins et de demandes concernant leur situation future et à toutes les étapes de leur vie, pour autant qu'ils peuvent les évaluer à partir de leur situation présente dans la société et des conditions de l'existence humaine (1993, p. 290-291).

Partant de l'usage public de la raison par des citoyens souverains, ceux-ci réussissent à inclure les autres par le statut des citoyens qui veulent s'autodéterminer. C'est au nom d'une valeur d'unité, d'exigence de reconnaissance réciproque que les citoyens se mettent ensemble en institutionnalisant l'interdépendance. C'est aussi d'une part des canons par lesquels, les peuples conscients de la nécessité de leur unité, activent des responsabilités qui les relient mutuellement.

D'autre part, cette coopération consciente et responsable sert à stabiliser de manière équilibrée, les processus décisionnels communs. L'idéalité de la démocratie basée sur la reconnaissance part d'un constat selon lequel, l'action démocratique serait irréaliste, tant qu'elle continuera d'être envisagée comme un plébiscite constant du nous, pendant que certains sont exclus par l'action politique. Au-delà de ses critères qualificatifs et justificatifs universels, à savoir la popularité, la souveraineté, la proximité, le transfert de compétence participative, la liberté, la démocratie pourrait être conçue toujours comme quelque chose d'impensable, que lorsqu'elle obéisse aux principes normatifs de l'universalité.

### ***2.1. La reconnaissance, un ordre éthico-juridique pour le bien et la justice dans l'État-nation***

Pour assimiler la teneur éthique de la reconnaissance en tant qu'équité politique, nous nous intéressons à sa dimension nationale et transnationale. Cette autre valeur sûre, permet de résorber certaines hostilités capables d'handicaper les relations entre voisins, tant nationalement que transnationalement. Comme autre forme de souveraineté partagée, la reconnaissance permet d'engager « une

réflexion sur la dépendance mutuelle, la vulnérabilité commune et l'obligation de garder à l'esprit les effets que l'on a sur ses voisins lorsque l'on résout ses propres problèmes » (Isabelle Aubert et Jean-François Kervégan, 2018, p. 64). L'acte de reconnaissance offre une aptitude, propre à quelques types de l'agir social, de réussir à exprimer des attitudes intersubjectives et intégratives. Plus clairement décrite, la reconnaissance est l'équivalent de considérations mutuelles, solidaires et symétriques, dans lesquelles, aucun reproche n'a sa place dans l'univocité du partenariat de l'agir social.

C'est ce traitement d'égal à égal qui autorise Hegel « de parler de la sphère de l'éthicité dans son ensemble comme un dispositif à plusieurs niveaux composé de différentes formes de reconnaissance ». (Hegel cité par Axel Honneth, 2008, p. 89). Ce sont les mêmes processus d'intégration que Fukuyama juge être normaux avec la situation des handicapés en Europe et aux États-Unis. Pour lui, un tel processus ne saurait s'effectuer qu'en transcendant les obstacles que l'on juge à tort naturels. Ce sont des obstacles que l'on peut résoudre par de petits gestes, mais très utiles par le sens qu'ils dégagent. C'est par exemple le fait d'être attentif aux besoins cruciaux des handicapés comme les autres personnes bien portantes physiquement. Cette reconnaissance intégrative ou inclusive leur permet d'avoir des sentiments de ne pas être des parias sociaux. Les propos qui suivent en témoignent :

La société américaine ou européenne d'aujourd'hui a cherché à remédier non seulement au handicap physique, mais aussi à l'injure faite à la dignité de ces individus. Les moyens pour aider des handicapés dans les administrations et les universités ont été économiquement plus coûteux qu'ils auraient pu l'être. Au lieu de doter les malheureux de moyens de transports spécifiques, on a changé par exemple tous les autobus de manière à les rendre accessibles aux handicapés. Au lieu de doter les bâtiments publics d'entrées discrètes pour les chaises roulantes, on a installé les rampes d'accès aux portes principales. Tous ces frais et ces efforts ont été entrepris non pas tant pour soulager l'inconfort physique des handicapés, puisqu'il y avait des moyens moins coûteux pour ce faire, mais pour leur épargner les affronts à leur dignité (Francis Fukuyama, 2018, p. 471).

Ce qui voudrait signifier que les mentalités ne sont plus arriérées ou figées, concernant la volonté d'éradiquer les différentes inégalités, lorsqu'on se réfère à l'évolution de la manière de traiter des handicapés en Occident. Car, dans les années en arrière, l'opinion commune concevait que les handicapés expiaient les sanctions infligées par nature sur eux. C'est justement ces iniquités que Rawls et Habermas dénoncent dans *Débat sur la justice politique*. La solution qu'ils proposent ne relève pas uniquement au droit législatif. Mais, par le droit naturel, l'intercommunication fait asseoir l'intercompréhension. C'est l'aboutissement de la politique procédurale et délibérative démocratique. Une pratique politique qui prône la discussion et la communication entre citoyens, partageant communément, les mêmes réalités, les mêmes problèmes sociaux, les mêmes cultures etc...

De ce fait, ce ne serait plus la somme des volontés libres individuelles qui compte, mais ; la volonté délibérative d'autodétermination de l'ensemble des citoyens dans un espace délimité. C'est un système qui procure le droit de vivre librement ensemble, d'où cette « liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits ; ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi ». (Jürgen Habermas, 1997, p.98).

Malgré les difficultés citées ci-haut, il est clair que la démocratie est le régime le mieux adapté aux peuples actuels. Mais, le pouvoir démocratique exige une délicate symétrie entre des entités presque antinomiques, mais, compatibles en fin de compte. Il use de tous ses moyens opératoires à satisfaire la volonté de la majorité sans porter préjudice, ou de sacrifier les minorités. Il essaie à favoriser l'égalité en tenant compte des différences ; à faire une place à la société civile sans créer un fossé entre elle et l'État, ni même de dévaloriser le rôle de celui-ci. Il envisage à faire de sorte que les intérêts privés et ceux publics, interagissent sans tensions, sans ruptures et sans corruption. Tout ce travail a pour subtilités basiques, la liberté et la justice. De ce fait, « les sociétés civiles doivent assurer un maximum de sécurité et de justice à chacun sans

empiéter sur la sphère privée individuelle qui reste sacrée. Les seules limitations de la liberté doivent être faites au nom de la liberté». (John Rawls, 1993), p. 26). Alors, il y a une nécessité d'analyser et de repenser ce concept au point suivant.

## **2.2. La liberté, assise théorique du totalitarisme de la démocratie**

« Quels sont les droits que des personnes libres et égales doivent s'accorder réciproquement à partir du moment où elles souhaitent réguler leur vie en commun par les moyens d'un droit positif et coercitif ? ». (Jürgen Habermas John Rawls, 2005, p. 109). Du fait de l'indiscernabilité des procédures et des progrès légitimes des droits individuels, la mise en œuvre de la démocratie devient de plus en plus complexe pour le citoyen ordinaire. C'est le qualificatif aujourd'hui difficile à assumer, quand on vous considère d'être démocrate. Car, c'est une personnalité, une responsabilité et un ensemble de vertus qui exigent un degré élevé de rationalité dans un monde que gagnent, la culture de la haine sous toutes ses formes, du nationalisme, du transnationalisme, la mondialisation, l'autoritarisme barbare.

Dans le contexte d'internationalisation des valeurs démocratiques, surtout les droits de l'homme, la liberté démocratique a perdu toutes ses limitations restrictives qui protégeaient ses frontières. Du coup, elle est devenue impuissante, incapable de se défendre, car, son avenir est désormais décidé par les grandes puissances dans une logique d'instrumentalisation. Par exemple, il apparaît difficile à comprendre que les puissances occidentales en synergie d'action avec les pays Africains, ne parviennent pas à venir à bout du terrorisme en Afrique. Il est convenable sans doute de dire qu'une mauvaise volonté accompagne cette action.

Dorénavant, ce n'est caché à personne, les droits de l'homme sont devenus des instruments dépourvus de signification propre mais qui, comme des marchandises, n'existent que dans la relativité sans cesse changeante dans les liens géostratégiques et géopolitiques. En fin de compte, cette mutabilité extrême semble être intimement liée à l'utilitarisme, c'est-à-dire, un processus en relation dialectique

stricte avec la défense des intérêts et biens des puissances impérialistes.

Par exemple, la gestion du terrorisme au Mali semble à ce qu'on pourrait appeler, un complot international. Dans ce complot international, en présence de tous les moyens sophistiqués militaires, l'insécurité s'est propagée sur toute l'étendue du territoire. S'exprimant sur la situation de la République Démocratique du Congo, le secrétaire général de l'ONU, A. Guterres, affirme que le groupe rebelle M23 dispose plus de moyens de combat ultramodernes au point que l'État Congolais ne peut faire face, afin d'asseoir la sécurité durablement. De ces réponses, un homme de médiation l'interroge à savoir, d'où les rebelles trouvent ces armes. Le chef de l'ONU répond, les armes viennent de quelque part. En clair, les organes qui guident nos repères dans le monde réel, sont en déliquescence totale. En appréciant les institutions et politiques existantes, Rawls et Habermas proposent :

De limiter la tâche de la philosophie à la clarification du point de vue moral et de la procédure démocratique, à l'analyse des conditions nécessaires aux discussions et aux négociations rationnelles. Dans un tel rôle, la philosophie procédera, de manière non pas constructive mais reconstructive. La tâche de donner les réponses substantielles qu'il faut trouver ici et maintenant sera confiée à l'engagement plus ou moins éclairé des intéressés, ce qui n'exclut pas que les philosophes – dans leur rôle d'intellectuels et non d'experts – participent aux controverses publiques. (2005, p. 48).

Nos sociétés modernes, en s'exigeant des droits humains universels, doivent intérioriser les conditions nécessaires pour une liberté politique commune. Cependant, en tant que sociétés d'antagonismes sociaux, conditionnés par l'économie capitaliste, elles incarnent paradoxalement la négation des formes prémodernes de solidarité sociale. En toute objectivité, on ne saurait nier une interprétation politique du principe des droits subjectifs égaux, comme dispositif organisationnel du politique. Autrement dit, « le libéralisme politique est une théorie qui entre dans la catégorie du politique. Il opère entièrement dans le cadre de



ce domaine et ne dépend de rien d'autre » (Jürgen Habermas et John Rawls, 2005, p. 51).

Ce qui veut signifier que tous les droits, individuels comme collectifs, ne peuvent qu'être interprétés politiquement. Pour ce faire, cela indique que la liberté commune dans le monde moderne ne peut se réaliser qu'à travers l'institutionnalisation de la démocratie dans une sphère publique démocratisée. Contre toute autre liberté jugée négative pour son manque de rationalité, « le projet marxiste a cherché à promouvoir une forme extrême d'égalité sociale aux dépens de la liberté, en éliminant les inégalités naturelles par la rétribution des besoins et non des talents, et en tenant d'abolir la division du travail ». (Francis Fukuyama, 2018, p. 469).

Le fonctionnement de la démocratie requiert un certain nombre de valeurs qui sont diverses et protéiformes. Elles doivent exiger le maintien d'un délicat équilibre dans les rapports État-citoyen ordinaire, d'une difficile prudence citoyenne. Ces contraintes multidimensionnelles ouvrent la voie à une procédure pédagogique, didactique, qui apprend aux citoyens, les règles d'éthiques, en permanence modelées et adaptées aux réalités quotidiennes. En substance, on n'est jamais assez éduqué pour cesser d'apprendre à être démocrate. Car, l'obéissance des principes en évolution incessante exige de s'informer, de se former, de jouir d'une liberté sans restriction mais non sans limites. L'autodétermination motive d'être audacieux sans se verser dans l'excès. Le citoyen basique doit toujours être vertueux et avoir le sens de l'effort. Au demeurant, il doit être un impératif catégorique pour les représentants délégatifs, d'avoir de la sagesse dans leurs choix décisionnels. Ces mots voudraient-ils être les derniers qui nous conduisent à la conclusion de cet article.

### **Conclusion**

Au terme de cet article sur la démocratie et sa référence fondatrice, la liberté, nous pouvons dire que le modèle de gouvernance démocratique serait toujours une création fantôme et démodée sans une vraie liberté. Il faudrait entendre par là, une liberté réaliste qui s'extériorise dans des limitations restrictives, sans excès.

Ce travail de vue sommative, est une quête de solutions préventives et salutaires, du point de vue conceptuel. Il a pour objectif, de chercher à mettre fin aux irrationalités liées aux pratiques démocratiques, ordonnées par son paradigme libéral. De ce fait, il est impératif qu'on retienne qu'aucune liberté, peu importe sa nature, ne doit permettre à l'humanité de défier les valeurs substantielles normatives de l'ordre de la nature.

Il est urgent de repenser les décisions démocratiques dans le contexte géopolitique international en vue de remédier aux insolubles paradoxes. Il faut que cessent, les valeurs démocratiques, d'être des barrières civilisationnelles marginalisantes, permettant aux vieilles hégémonies impérialistes, d'imposer leurs dominations géopolitiques à travers le monde. Il s'avère aujourd'hui que, ni le libéralisme, ni le républicanisme, ne sauraient satisfaire de façon verticale et horizontale, les besoins légitimes des peuples démocratiques. Seule, selon Rawls et Habermas, la politique procédurale et délibérative, peut être salutaire et épanouissante. Car, elle est dotée d'une aptitude neutre, de réaliser et d'arranger, l'exigence normative individualiste du libéralisme, et ; la normativité collective du républicanisme.

Nous retenons enfin, que dans un contexte de libéralisme politique dégrisé de ses propres illusions et conscient de ses limites, l'important est, aujourd'hui, d'établir des vertus délibératives capables de rendre les citoyens, plus adaptés à leurs réalités de vie. L'ignorance d'un tel intérêt non négligeable, risque de promouvoir longtemps, des approches inutiles et conflictuelles dans lesquelles, les peuples démocrates se complaisent.

### **Bibliographie**

Adorno Theodor W., 2016, *Dialectique négative*, Traduction de Paris, Petite Biblio Payot.

Aubert Isabelle et Kervegan Jean François, 2018, *Dialogues avec Jürgen Habermas*, Paris, CNRS.

Dupeyrix Alexandre, 2009, *Comprendre Habermas*, Paris, Armand Colin.

Fukuyama Francis, 2018, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Madrid, Flammarion. Habermas Jürgen, 1997, *Droits et démocratie entre faits et normes*, Traduction de Rainer Rochlitz et Christian Bouchindhomme, Paris, Gallimard.

Habermas Jürgen et Rawls John, 2005, *Débat sur la justice politique*, Traduit avec le concours de Catherine Audard et de l'allemand par Rainer Rochlitz, Paris, Fayard.

Habermas Jürgen, 2001, *Vérité et justification*, Traduit par Rainer Rochlitz avec le concours du Centre national du livre, Paris, Gallimard.

Habermas Jürgen, 2014, *L'intégration républicaine*, Traduit par Rainer Rochlitz, Paris, Cerf.

Habermas Jürgen, 2015, *Le discours philosophique de la modernité*, Traduit par Christian Bouchindhomme et Rainer Rochlitz, Paris, Gallimard.

Habermas Jürgen, 2015, *De l'éthique de la discussion*, Traduit par Mark Hunyadi avec le concours du Centre national des Lettres, Paris, Flammarion.

Honneth Axel, 2008, *Les pathologies de la liberté*, Traduit et présenté par Franck Fischbach, Paris, La découverte.

Nakoulima Gomdaogo Pierre, 2010, *La préservation de la planète : défis contemporains de la modernité*, Paris, L'Harmattan.

Rawls John, 1993), *Justice et démocratie*, Traduit par C. Audard, P. DE LARA, F. PIRON ET A. TCHOUDNOWSKY, Paris, Seuil.

Rawls John, 2002, *Théorie de la justice*, Paris, Le Seuil.

Rawls John, 2008, *Leçon sur l'histoire de la philosophie*, Paris, La découverte.

Renaut Alain, 2005, *Qu'est-ce qu'un peuple libre ?*, Paris, Grasset et Fasquelle.

## Table des matières

|  |     |
|--|-----|
| Influences des caractéristiques socio-démographiques et scolaires dans l'orientation des étudiants de l'Université Nazi BONI ... ADIOLA Belo, KI Éric Zongui, ROUAMBA/OUEDRAOGO B. Claudine Valérie .....  | 15  |
| Analyse des mutations spatiales et environnementales dans une ville post-crise : Bouaké (Côte d'Ivoire) ... TRAORÉ Kinakpefan Michel .....   | 45  |
| Analyse du genre dans le manuel de mathématiques CP en langue nationale de la deuxième année de l'expérimentation du curriculum du Niger ... MAHAMANE BACHIR Ibrahim, MAMANE NASSIROU Mamane.....  | 73  |
| Critique de l'autoritarisme totalitaire du libéralisme démocratique chez John Rawls et chez Jürgen Habermas ... BERTHÉ Mamoutou, MARICO Adama .....  | 97  |
| Environnement et développement durable : défis et perspectives ... N'TCHA N'dah Pascal.....  | 117 |
| Autonomie et utilisation de la contraception moderne chez les femmes déplacées internes au Burkina Faso ... SAWADOGO Pengdewendé Maurice, ONADJA Yentéma, SIA Drissa, SAWADOGO Nathalie, SANGLI Gabriel, BASSINGA Gaëtan, TCHOUAKET NGUEMELEU Éric ..... | 147 |
| Le défigement par substitution lexicale dans la presse écrite ... MANDÉ Yassia .....   | 175 |
| Anthropologie comparée des institutions foncières Assiê kpanjangni et Tarafôlô : éléments pour une consolidation du lien social en Côte d'Ivoire ... COULIBALY Gninlnan Hervé.....   | 195 |
| L'immortalité artificielle dans <i>La mort de la mort</i> de Laurent Alexandre ... BYAKGUINBO Zégou, VAÏDJIKE Dieudonné  | 217 |
| Le développement durable : la solution du loup déguisé en agneau aux crises environnementales ... KOUSSE Kizito Tioro .....  | 239 |

|  |     |
|--|-----|
| Expériences traumatiques et stratégies d'adaptation chez des policiers au Burkina Faso ... SOUBEIGA Pinguédwindé Henri Joël, OUÉDRAOGO Aïcha Nadège, ALI Delpha, YUGBARÉ Sébastien.....  | 277 |
| Coexistence ethnique et stratégie de maintien de la paix dans la Commune Urbaine de Kindia, République de Guinée ... SOUMAH Ibrahima Sory II, KOUROUMA Sidiki.....   | 305 |
| La culture de la tolérance et de la paix selon Locke et Voltaire .... TOGOLA Tiécoura, OUATTARA Fatié.....   | 329 |
| Convergence et continuité culturelles pour une résilience face au défi sécuritaire et humanitaire au Burkina Faso ... LOUARI Yendifimba Dieudonné, OUALLY Germain.....   | 367 |
| Facteurs socio-économiques et culturels d'adoption des technologies de transformation de maïs vulgarisées au Sud-Bénin ... NOUKPOZOUNKOU Missimahou Daniel, AZALOU TINGBE Emilia Mawugnon, MIDINGOYI Gnonna Soul-Kifouly ..... | 387 |
| La popularité du nouchi en Côte d'Ivoire : voile et esthétique langagiers ... ZOU Goulou Jules.....  | 425 |
| La contribution des idées de Kant à la lutte contre le terrorisme au sahel ... GUIGMA Marcel.....  | 441 |
| Éléments pour une lecture de l'esthétique et des représentations sociales dans le conte Dida ... GNESSOTE Dago Michel.....   | 455 |
| La protection de l'environnement et les conventions d'exploitation des ressources minières au Mali : Quelles articulations ? ... SIDIBÉ Adama Ladj.....  | 475 |
| Dynamique socio-culturelle de la pratique des rites agricoles chez les Ifè d'Atakpamè au Togo du XIXe siècle au XXe siècle... DANDONUGBO Nanbidou.....   | 503 |
| Investissements agricoles et vulnérabilité socio-économique des producteurs dans la région des plateaux (Togo), un reel et complexe contraste ... KAMETI-ATI Koku Dodzi.....   | 535 |

|   |     |
|---|-----|
| A.V.I.O.N : « Le modèle entrepreneurial » dans <i>Destins de clandestins</i><br>de Josué GUÉBO ... WATO Pierre LIEU.....  | 567 |
| Approche sociologique du vaccino-scepticisme chez les cas<br>extrêmes au Burkina Faso ... SARIGDA Maurice.....  | 587 |
| La légende Baoulé : miroir d'une esthétique littéraire et d'un<br>leadership politique ... FANNY Yacouba.....   | 605 |
| Autonomie des femmes et réalisation des intentions d'utilisation de<br>la contraception après un an de suivi ... ZAN Lonkila Moussa,<br>SILGA Daouda, ONADJA Yentema, BAZIÉ Fiacre, GUIELLA<br>Georges..... | 623 |
| Sécheresses climatiques dans le Sahel nigérien : la migration comme<br>stratégie de survie, 1900-1984 ... ABDOURHIMOU Hassane..   | 645 |
| Fascination égypto-pharaonique et sens hellénique de la<br>philosophie ... ASSEU Mafa Georges.....  | 661 |
| Pour une relecture de la philosophie marxienne et nietzschéenne de<br>la religion ... BAHJ Jean-Joel, SALIFOU Amara .....   | 681 |
| Pastoralisme, orpillage et attaques des groupes terroristes dans la<br>province du Sanmatenga au Burkina Faso ... ZONGO Tongnoma<br>.....   | 703 |
| Espace urbain et inégalités sociales dans <i>Le fou</i> de Jean-Pierre<br>GUINGANÉ et <i>Les voix du silence</i> de Prosper KOMPAORÉ ...<br>BAYALA Mamadou.....   | 719 |
| Les facteurs explicatifs des performances des établissements privés<br>d'enseignement post-primaires et secondaires de la ville de<br>Ouagadougou ... BÉOGO Joseph, KALKOUNDO W. Félix...                   | 743 |